



Règlement intérieur

édition 2026

ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

L'Association ASMT (Association de Soutien contre les Maladies Trophoblastiques) ,et le Centre Social et Culturel de Lassigny co-organisent cette marche/course colorée le Samedi 13 Septembre 2026 .

ARTICLE 2 : PARCOURS ET ORGANISATION DE LA COURSE

Le parcours est d'environ 5km reprenant le circuit du « Bois d'Elincourt » dans la commune d'Elincourt Ste Marguerite dans l'Oise, chemin de la Borne aux Loups, à la base nature et randonnée .

Le parcours sera fléché à l'aide de signalétique et de panneaux directionnels, complété par de la rubalise à certains endroits du parcours.

Le port du dossard est obligatoire pour identifier les participants, le non port fera l'objet d'exclusion. (sauf pour les moins de 5ans)

L'évènement ouvrira ses portes à 13h pour l'accueil des participants et remise des petits kits.

Lancement

Le départ de la Tropho'Color sera donné à la base nature et randonnée et identifiable par signalétique le jour de l'évènement. L'arrivée de la course se fera au même endroit.

L'animation commencera par un petit échauffement ludique en musique avant chaque départ.

- Heure de départ de la course 10km : 14h (pour tous)
- Heure de départ de la marche 5km : 14h (pour tous)
- Heure de départ de la course famille 5km : 14h30 (pour tous)
- Heure de départ de la course 5km : 15h (+ 10ans)

La marche/course n'est pas chronométrée et n'est pas une compétition, l'idée étant d'arriver coloré le plus possible à la fin de la course tout en profitant de ce moment festif et convivial.

Nombre de postes de lancer de poudre : 4 sur le parcours à environ chaque kilomètre et un 5^{ème} à l'arrivée à la base de randonnée, aux couleurs symboliques. (et un final réuni = color time)

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le nombre de participants est limité à 250 personnes. L'évènement est ouvert à tous.

Les inscriptions se feront soit en ligne sur le site adeorun ou au Centre Social et Culturel de Lassigny. Le formulaire d'inscription prend en charge les tarifs adultes et enfants de 5 à 15ans (En option : enfant de – de 5 ans et repas sur place)

Les inscriptions sont attendues jusqu'au 12 Septembre 2026. (option repas jusqu'au 5 Septembre)

Aucune inscription n'est prévue sur place, le jour même, sauf pour les enfants de moins de 5 ans où la gratuité est appliquée.

Pour toute inscription d'un mineur, celui-ci devra être obligatoirement accompagné par une personne majeure. Un mineur non accompagné, se verra refuser la participation.

Chaque inscription prévoit un petit kit, et un don pour la recherche.

Aucun spectateur ne sera accepté dans la zone de la course balisée, s'il ne s'est pas acquitté des frais d'inscription. Ils sont invités à rester uniquement sur la base nature et randonnée.

Toute inscription effectuée, ne pourra être remboursée pour quelque raison que ce soit.

ARTICLE 4 : REPAS

Nouveauté : un repas est proposé le midi sur place avec accompagnement musical de chanteurs et musiciens locaux .

Le repas est organisé par le Traiteur Benoit Klein, et propose un colombo de poulet .

Repas en pré-vente uniquement via le formulaire d'inscription sur adeorun (en option pour les participants) ou par helloasso (pour ceux qui souhaitent venir uniquement profiter de l'ambiance du midi)

Tarif de 12euros la part.

La buvette sera à disposition pour les boissons.

Des bancs et des tables seront mis à disposition sous un barnum en cas de mauvais temps.

ARTICLE 5 : CERTIFICAT MÉDICAL

Aucun certificat médical n'est requis pour cette marche/course non chronométrée. Cela engage le participant à être pleinement conscient et responsable de son état de santé concernant sa participation à la manifestation. Nous invitons chaque participant à s'assurer de son état lors d'un contrôle auprès de son médecin. L'organisateur ne peut être tenu responsable en cas de problème.

ARTICLE 6 : REMISE DU PETIT KIT

Pour pouvoir accéder à l'évènement, chaque participant devra obligatoirement passer par le point accueil, présenter une pièce d'identité / ou pièce justificative de sa participation pour retirer le kit et checker son arrivée.

Retrait du kit :

- Le jour même ou,
- Permanence le samedi 12 Septembre de 18h à 19h à la base de randonnée à Elincourt

Le petit kit est réservé aux adultes et aux enfants de plus de 5 ans.

Le petit kit comprend : 1 sachet de poudre de 75g, un dossard, une paire de lunettes, un rafraîchissement à l'arrivée. (+ 1 don pour la recherche)

ARTICLE 7 : ASSURANCE ET SÉCURITÉ

Responsabilité civile : conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, il incombe aux participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, de dommages, de blessures qui pourraient survenir pendant la manifestation mais également en cas de dommages et séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve. (Malgré les précautions, il est possible que la peau et les cheveux puissent rester colorés pendant quelques jours)

La gendarmerie et les sapeurs-pompiers seront au préalable informés de cet évènement.

En cas de problème, blessures, sur le parcours, chaque participant est responsable, il devra contacter un membre de l'équipe organisateurs et/ou les services compétents si nécessaire.

Les responsables de l'évènement sont habilités à refuser l'accès aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon fonctionnement de l'évènement.

Nous préférons les sourires et les couleurs !

L'introduction sur le site de l'évènement de tout objet susceptible d'être dangereux ou illégal, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite. L'alcool est interdit sur l'évènement. L'organisation se réserve le droit d'interdire l'accès à toute personne ne respectant pas ces conditions.

ARTICLE 8 : RAVITAILLEMENT ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Un rafraîchissement est prévu en fin de course pour chaque participant. Une buvette/restauration sera en place pour se restaurer au profit de la recherche. Et un petit ravitaillement pour les coureurs de la 10km au bout de la 1ere boucle.

IMPORTANT : Respecter l'environnement : ne pas jeter ses déchets dans la nature, sur le parcours , sur la base. Ne pas abimer la faune ou la flore.

Des poubelles seront aussi mises à disposition afin de respecter l'environnement sur le parcours et la base de randonnée (une poubelle de tri sélectif est à disposition sur la base nature et randonnée)

ARTICLE 9 : : SANITAIRES

Des toilettes seront à la disposition des participants dans le bâtiment de la base nature et randonnée. Merci de respecter les lieux.

ARTICLE 10 : CIRCULATION PARCOURS

Sur le parcours , les vélos, engins à roulettes ou motorisés sont formellement interdits , exceptés ceux utilisés par les organisateurs ou les véhicules de service (pompiers, police, gendarmerie, ambulance...)

Il est INTERDIT de participer avec un animal sur le parcours, nos amis à quatre pattes sont les bienvenus sur la base uniquement. Nous ne pouvons pas prévenir leur comportement face à la poudre.

Les poussettes de type treck sont à privilégier et les porte-bébés fortement conseillés.

ARTICLE 11 : TENUE ET PROTECTION VESTIMENTAIRE

Il est conseillé pour les personnes plus fragiles au niveau des voies respiratoires (par exemple souffrant d'asthme) , au niveau ophtalmique, pour éviter une inhalation et projection excessive, de porter un bandana/masque, de porter des lunettes. Pour rappel, la poudre est non toxique et biodégradable.

Sera apprécié : une touche de fantaisie sur soi : turquoise ou violet ou blanc, des déguisements , tenue décontractée et baskets conseillées; pensez à porter des vêtements qui ne présentent pas d'inconvénients à être colorés par la poudre. Le plastique blanc peut être teinté plus facilement avec les couleurs flashy.

Il est conseillé de prévoir des serviettes, sacs plastiques pour recouvrir les sièges de vos voitures pour votre retour ou un change.

ARTICLE 12 : LE DROIT A L'IMAGE / CNIL

Par toute inscription à la « Tropho'Color », chaque participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image lors de l'échauffement, durant l'épreuve, lors de l'arrivée et sur la base de randonnée, tout comme il renonce à toute poursuite à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image que ce soit par le biais de photos ou vidéos.

ARTICLE 13 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'état d'urgence ou pour motifs indépendants de la volonté de l'organisation, celle-ci se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité.

ARTICLE 14 : APPROBATION

L'inscription à l'évènement implique l'acceptation express par chaque participant dudit règlement. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur, se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment.